

Conseil Communautaire du 15 décembre 2016

D 2016	I	33
Nombre de Conseillers		
En exercice	88	
Présents	68 (dossier 1 à 3) – 69 (dossier 4 et 5) – 68 (dossier 6) – 69 (dossier 7) – 67 (dossier 8 à 22) – 66 (dossier 23 à 45)	
Votants	79 (dossier 1 à 3) – 81 (dossier 4 et 5) – 79 (dossier 6) – 80 (dossier 7) – 77 (dossier 8 à 22) – 75 (dossier 23 à 45)	

Le Conseil de Val de Garonne Agglomération, légalement convoqué le **9 décembre 2016** s'est réuni à la salle des fêtes de **FAUILLET** en séance publique, sous la présidence de Daniel BENQUET.

Etaient présents

<u>Agmé</u>
<u>Beaupuy</u>	Maryse HERVÉ – Pascal LAPERCHÉ
<u>Birac sur Trec</u>	Jean-Luc AGNIC – Alain LERDU
<u>Calonges</u>	François NÉRAUD
<u>Castelnau Sur Gupie</u>	Guy IANOTTO
<u>Caubon Saint Sauveur</u>	Hubert TERRIGHI (suppléant)
<u>Caumont Sur Garonne</u>	Michel BROUSSE - Pierre IMBERT
<u>Clairac</u>	Michel PÉRAT – Carole VERHAEGHE
<u>Cocumont</u>	Jean-Luc ARMAND – Lisette DE LUCA
<u>Couthures Sur Garonne</u>	Jean-Michel MOREAU
<u>Escassefort</u>	Christian FRAISSINÉDE – Edith LORIGGIOLA
<u>Fauguerolles</u>	Maryline DE PARSCAU – Emmanuel MORIZET
<u>Fauillet</u>	Gilbert DUFOURG – Michel NAU
<u>Fourques Sur Garonne</u>	Jacques BILIRIT [du dossier 1 au dossier 7 (+ pouvoir Joël HOCQUELET)] – Josette PATISSOU (du dossier 1 au dossier 7)
<u>Gaujac</u>	Jean-François THOUMAZEAU
<u>Gontaud de Nogaret</u>	Danièle ANGOT - Thierry CONSTANS
<u>Grateloup Saint Gayrand</u>	Alain PRÉDOUR
<u>Jusix</u>	Michel GUIGNAN
<u>Lafitte Sur Lot</u>	Patricia GAVA
<u>Lagruère</u>	Guy PÉREUIL
<u>Laqupie</u>	Jean-Max MARTIN (+ pouvoir Michel ZANETTE)
<u>Le Mas d'Agenais</u>	Francis DUTHIL (+ pouvoir Sylvie BARBE)
<u>Longueville</u>	Guy FARBOS
<u>Marcellus</u>	Jean-Claude DERC – Bernard DIO
<u>Marmande</u>	Daniel BENQUET – Marie-Françoise BOUGUES – Martine CALZAVARA (+ pouvoir Lydie ANGELY) – Patrick COUZINEAU (à compter du dossier 4) - Didier DUTHEIL (+ pouvoir Bernard MANIER) – Josette JACQUET – Philippe LABARDIN (+ pouvoir Sylvie GENEAU DE LAMARLIÈRE) - Jean-Pierre MARCHAND – Laurence VALAY
<u>Mauvezin sur Gupie</u>	Daniel BORDENEUVE
<u>Meilhan sur Garonne</u>	Régine POVÉDA
<u>Montpouillan</u>
<u>Puymiclan</u>	Michel FEYRY
<u>Saint Avit</u>	Michel COUZIGOU
<u>Saint Barthélémy d'Agenais</u>	Gaëtan MALANGE
<u>Saint Martin Petit</u>	Marie-France BONNEAU
<u>Saint Pardoux du Breuil</u>	Jean-Marc DUBAN [du dossier 1 au dossier 22 (+ pouvoir Nicolas MINER)]
<u>Saint Sauveur de Meilhan</u>	Francis LABEAU
<u>Sainte Bazeille</u>	Gilles LAGAÛZÈRE – Christine VOINOT
<u>Samazan</u>	Serge LAGROLLET – Bernard MONPOUILLAN (+ pouvoir Didier MONPOUILLAN)
<u>Sénéstis</u>	Jacques PIN (suppléant)
<u>Seyches</u>	Isabelle CESA - André CORIOU
<u>Taillebourg</u>	Denis DUTEIL (suppléant)
<u>Tonneins</u>	Daniel BARBAS – Liliane BORDES – Liliane KULTON (+ pouvoir Laurence LOUBIAT-MOREAU) – Guy LAUMET - Dante RINAUDO
<u>Varès</u>	Gérard MARTET (du dossier 1 au dossier 5 et du dossier 7 au dossier 45) - Jacky TROUVÉ
<u>Villeteau</u>	Jean GUIRAUD
<u>Virazeil</u>	Christophe COURREGELONGUE (+ pouvoir Charles CILLIÈRES) – Caroline DELRIEU-GILLET (+ pouvoir Anne MAHIEU)

<u>Absents ou excusés</u>	Patrick GAUBAN - Alexandre FRESCHI - Catherine BERNARD - Bernard CABANE - Maryse VULLIAMY – Michel ZANETTE - Sylvie BARBE - Lydie ANGELY – Charles CILLIÈRES - Patrick COUZINEAU (du dossier 1 au dossier 3) Joël HOCQUELET - Anne MAHIEU - Bernard MANIER – Sylvie GENEAU DE LAMARLIÈRE - Thierry CARRETEY - Didier MONPOUILLAN – Claudette TILLOT - Nicolas MINER - Philippe RIGAL – Jacques BRO - Jean-Pierre VACQUE – Eric BOUCHAUD - Laurence LOUBIAT- MOREAU – Gérard MARTET (dossier 6) – Jacques BILIRIT (à compter du dossier 8) – Josette PATISSOU (à compter du dossier 8) – Jean-Marc DUBAN (à compter du dossier 23)
----------------------------------	---

<u>Pouvoirs de</u>	Michel ZANETTE à Jean-Max MARTIN – Sylvie BARBE à Francis DUTHIL – Lydie ANGELY à Martine CALZAVARA – Charles CILLIÈRES à Christophe COURREGELONGUE – Joël HOCQUELET à Jacques BILIRIT – Anne MAHIEU à Caroline DELRIEU-GILLET – Bernard MANIER à Didier DUTHEIL – Sylvie GENEAU DE LAMARLIÈRE à Philippe LABARDIN – Didier MONPOUILLAN à Bernard MONPOUILLAN – Nicolas MINER à Jean-Marc DUBAN – Laurence LOUBIAT MOREAU à Liliane KULTON
---------------------------	--

**Dossier n°34 -
PARTICIPATION DE VAL DE GARONNE AGGLOMERATION A L'OPERATION PROGRAMMEE
D'AMELIORATION DE L'HABITAT DE RENOUVELLEMENT URBAIN (OPAH RU) « CŒUR DE GARONNE » A
TONNEINS 2017- 2021**

Résumé de la délibération

L'OPAH-RU « Cœur de Garonne » en cours depuis 2012 sur le centre ancien de Tonneins arrive à son terme fin 2016. La commune et l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) – principal financeur de ce dispositif – souhaitent renouveler cette opération pour 5 nouvelles années.

Val de Garonne Agglomération acteur majeur de l'actuelle opération (aide aux travaux, animation du volet habitat du dispositif) doit se positionner quant à sa participation à cette nouvelle OPAH-RU.

Exposé des motifs

L'OPAH RU « Cœur de Garonne » 2012-2017 axée sur la requalification du cœur de ville (et plus particulièrement du quartier de la Marne) arrive à son terme.

Ce dispositif a connu un réel succès :

- 54 logements réhabilités [43 de bailleurs et 11 de propriétaires occupants]; 54 façades rénovées,
- 1 M 135€ de subventions (dont 225 000€ de VGA),
- 3 M 150€ TTC de travaux programmés et confiés à près de 80% à des entreprises du Val de Garonne,
- Des travaux d'amélioration du cadre de vie menés par la commune : place de la serrurerie, place de la comédie, travaux d'assainissements, projet d'aménagement du cours de la Marne...

Afin de poursuivre la dynamique initiée et au regard de l'évolution du contexte local (quartier cœur de ville reconnu comme prioritaire au titre de la politique de la Ville, déficit de la commune en nombre de logements sociaux au regard des obligations SRU...) la commune de Tonneins et les services de l'Anah (principal partenaire financeur) ont souhaité voir se reconduire le dispositif.

Cette nouvelle OPAH RU poursuit 6 grands objectifs :

- Favoriser la remise en état des logements potentiellement indignes afin d'améliorer les conditions d'occupation des ménages,
- Maintenir et développer le parc de logements de propriétaires occupants,
- Développer le parc de logements locatifs de bonne qualité et à loyer modéré afin de répondre aux besoins en logements exprimés,
- Améliorer la qualité énergétique des logements et contribuer à limiter les émissions de GES,
- Promouvoir des réhabilitations conformes à un objectif de mise en valeur architecturale et patrimoniale (façades),
- Inciter et soutenir les initiatives privées afin de donner toute sa cohérence au projet d'aménagement des espaces publics et de requalification urbaine.

Pour le volet habitat de l'opération, les objectifs quantitatifs définis avec les services de l'ANAH s'élèvent à 93 logements de Propriétaires Occupants (PO) et de Propriétaires Bailleurs(PB) à réhabiliter durant les 5 années d'OPAH RU et se répartissent ainsi :

- **43 logements de propriétaires occupants** : 4 logements « indignes », 14 logements « adaptés au handicap ou à mobilité réduite », 25 logements « amélioration énergétique »,
- **50 logements de propriétaires bailleurs** : 25 logements « indignes / très dégradés », 16 logements « moyennement dégradés / RSD / transformation d'usage », 3 logements « adaptés au handicap ou à mobilité réduite », 6 logements « amélioration énergétique ».

A cela s'ajoute un objectif de **60 ravalements de façades**.

Il est proposé que le périmètre d'intervention diffère du périmètre de l'actuelle OPAH RU afin de mieux prendre en considération les problématiques constatées (faiblesse du potentiel de dossiers de PO) et les nouveaux enjeux (Quartier Prioritaire Politique de la Ville, déficit de la commune au titre de la loi SRU, mise en œuvre du volet « aménagement urbain ») – cf annexe 1.

Dans ce contexte, il est proposé pour cette nouvelle opération que **Val de Garonne Agglomération apporte son soutien financier aux projets de travaux des propriétaires occupants ou bailleurs dans les mêmes conditions que celui apporté dans l'actuel dispositif ou dans le cadre de l'OPAH RU « Habiter Ma Ville » de Marmande**.

A noter que les aides financières spécifiques sous forme de primes sont plafonnées à 2 000€ par logement.

Dans ce cadre, **l'enveloppe prévisionnelle de subventions de VGA s'élèverait à 301 750€ sur 5 ans, soit 60 350€ par an** (dont 16 180€ pour les propriétaires occupants ; 31 320€ pour les propriétaires bailleurs et 12 850€ pour les façades).

En complément de VGA, l'Anah et la commune de Tonneins apporteront également une aide aux travaux. Le montant total prévisionnel des aides publiques attribuées dans le cadre de l'OPAH RU s'élèverait à 1 283 300€ sur 5 ans :

- Anah : 838 000€

- o Commune : 143 550€
- o VGA : 301 750€

Le montant de travaux générés grâce à l'OPAH RU est évalué à 4 200 000€. **Ainsi, 1 € de VGA générerait 4.25 € de subventions publiques et 14 € de travaux.**

En complément de ce volet Habitat, la commune poursuivra ses travaux d'amélioration du cadre de vie et d'aménagement des espaces publics et mènera une politique coercitive sur des bâtis à enjeux.

Le suivi et l'animation de cette nouvelle opération seront réalisés par le service Habitat Val de Garonne Agglomération.

Les membres du Conseil Communautaire sont invités à approuver la délibération suivante,

Le Conseil Communautaire,

Décide de participer à la nouvelle Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Renouvellement Urbain (OPAH RU) menée par la commune de Tonneins sur la période 2017-2021,

Valide la participation de la communauté Val de Garonne Agglomération aux projets de travaux des propriétaires bailleurs et occupants selon les modalités détaillées ci-dessous :

- Aides aux travaux sur les logements des propriétaires occupants :
 - 10% pour les travaux de sortie d'insalubrité ;
 - 15% pour les travaux d'adaptation à handicap/perte de mobilité ;
 - 5% pour les autres projets de travaux,
- Aides aux travaux sur les logements des propriétaires bailleurs :
 - 15% pour les travaux d'adaptation à handicap/perte de mobilité ;
 - 5% pour les autres projets de travaux,
- Aides en faveur de la réhabilitation des logements indignes : prime de 2 000€ par logement « indigne » (atteinte d'un coefficient minimal de 0,35 sur la grille d'évaluation de l'insalubrité) ou très dégradé (atteinte d'un coefficient minimal de 0,55 sur la grille d'évaluation de la dégradation),
- Aides en faveur de l'amélioration énergétique :
 - 20% d'une dépense totale HT plafonnée à 5 000€ pour les travaux d'isolation et/ou VMC ; prime de 500€ pour les travaux réalisés par les propriétaires occupants et bénéficiant de l'Aide à la Solidarité Ecologique (ASE),
- Aides en faveur de la rénovation des façades :
 - 25% d'une dépense totale HT plafonnée à 5 000€ pour les propriétaires occupants « modestes et très modestes » (grille Anah) ; 20% d'une dépense totale HT plafonnée à 5 000€ pour les autres propriétaires.

Précise que les aides financières spécifiques sous forme de primes sont plafonnées à 2 000€ par logement,

Décide d'affecter une enveloppe financière annuelle de 60 350€ pour cette opération, soit 301 750€ sur 5 ans.

Précise que l'animation de cette opération sera confiée au service Habitat de Val de Garonne Agglomération

Autorise M. Le Président ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette opération.

<u>Résultat du vote</u>	
<i>Votants</i>	75
<i>Pour</i>	75
<i>Contre</i>	/
<i>Abstention</i>	/

Fait à Marmande, le 15 décembre 2016

Daniel BENQUET
Président de Val de Garonne Agglomération,

Publication / Affichage

Le 19.12.2016

Notification

Le